



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE VAUCLUSE

N° 032– JUIN 2019

PUBLICATION : 03 JUIN 2019

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE VAUCLUSE

**JUIN 2019
N° 032**

PUBLICATION LE 03 JUIN 2019

DELEGATIONS DE SIGNATURE

PAGE 1 arrêté du 03 juin 2019 donnant délégation de signature à M. Denis MARSAL, directeur de la citoyenneté et de la légalité

PAGE 10 arrêté du 03 juin 2019 donnant délégation de signature à M. Olivier NOWAK, directeur des moyens et des politiques publiques



PREFET DE VAUCLUSE

Préfecture

Direction des moyens et des politiques publiques
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Affaire suivie par Sylvie Reynier
Téléphone : 04 88 17 83 17

ARRETE - 3 JUIN 2019
du

donnant délégation de signature à M. Denis MARSAL,
directeur de la Citoyenneté et de la Légalité

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 82. 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 9 mai 2018, publié au Journal officiel du 10 mai 2018, nommant M. Bertrand GAUME, en qualité de préfet de Vaucluse ;

VU le décret du 25 septembre 2015 publié au Journal officiel du 27 septembre 2015, portant nomination de M. Thierry DEMARET, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 donnant délégation de signature à M. Bertrand GAUTIER, directeur départemental des finances publiques de Vaucluse, pour la

A -

transmission des états de “ notification des taux d'imposition des taxes directes locales ”;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2017 portant organisation et attributions des services de la préfecture de Vaucluse ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 24 novembre 2017 nommant M. Denis MARSAL, attaché principal d'administration de l'État en qualité de directeur de la citoyenneté et de la légalité, à compter du 1^{er} mars 2018 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature permanente est donnée à M. Denis MARSAL, attaché principal d'administration de l'Etat, directeur de la Citoyenneté et de la Légalité , en ce qui concerne les documents et décisions énumérés ci-après :

A) BUREAU DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE

- tous titres de circulation transfrontière,
- récépissés de demande et de renouvellement des titres de séjour,
- attestations de demandes d'asile,
- titres de séjour des étrangers,
- titres destinés aux étrangers mineurs,
- visas de régularisation, autorisations provisoires de séjour,
- les mémoires produits devant le juge des libertés et de la détention et la cour d'appel, ainsi que devant le juge administratif, dans le cas où le ressortissant étranger a fait l'objet d'un arrêté de placement en centre de rétention.

B) SERVICE DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- états fiscaux 1259/1253 signés par les collectivités après le vote des taux de fiscalité directe locale,
- titres de perception émis suite aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants,
- bordereaux journaliers des mandatements émis,
- saisine de l'autorité environnementale en vue de l'obtention de son avis sur l'évaluation environnementale.

C) BUREAU DE LA REGLEMENTATION, DES TITRES ET DES ELECTIONS :

1- Nationalité

- oppositions à sortie du territoire pour les mineurs,
- avis favorables relatifs aux demandes de naturalisation par décret ou par déclaration (à transmettre au ministre de l'Intérieur pour décision),
- procès-verbaux d'assimilation des candidats à l'acquisition de la nationalité française,

2 - Elections :

- récépissés de dépôts de candidatures (provisoires et définitifs) aux élections politiques et professionnelles,
- ordonnancement et règlement des dépenses du BOP 1 du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative ».

3 - Sécurité

- cartes portant agrément des gardes particuliers,
- délivrer les attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser original ou duplicata pour l'ensemble des communes du département de Vaucluse.

4 -Compétence économique

- cartes professionnelles de conducteur de taxi, de conducteur de voiture de tourisme avec chauffeur, de conducteur de véhicule 2 et 3 roues,
- récépissés de revendeur d'objets mobiliers pour l'ensemble des communes du département.

5 - Réglementation funéraire

- arrêtés de transport de corps,
- dérogation aux délais d'inhumation et de crémation,
- arrêtés portant autorisation d'inhumation en terrain privé, pour l'ensemble des communes du département

6 -Divers

- déclaration d'option pour le service national des jeunes franco-algériens et franco-tunisiens,
- attestations de visite médicale de conducteur de taxis, de voiture de petite remise, de VTC et d'ambulance, de transport de personnes à deux ou trois roues,
- déclarations d'hébergement collectif,
- cartes de quêtes sur la voie publique.

7 – Circulation routière

- réquisitions judiciaires de certificats d'immatriculation,
- échanges de permis étrangers : attestation de dépôt de permis de conduire et attestation de complétude ou incomplétude du dossier,
- décisions de refus d'échange de permis étranger en cas d'absence de réciprocité avec l'État de délivrance,
- réception des actes d'huissiers et actes judiciaires concernant les certificats d'immatriculation,
- récépissés de déclaration en vue de réaliser l'examen psychotechnique prévu dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à conduire,
- conventions d'habilitation SIV des professionnels de l'automobile et autres partenaires du SIV,
- conventions d'agrément SIV en vue de la perception des taxes et de la redevance dues sur les certificats d'immatriculation des véhicules à moteur,
- agrément EAD (éthylotest anti-démarrage),
- agrément des gardiens de fourrières et des installations de fourrières automobiles
- conventions tarifaires pour l'indemnisation des frais de fourrières,
- inscription, prorogation et radiation des gages sur véhicules,
- agrément des médecins chargés du contrôle médical des conducteurs en commissions médicales et en cabinet libéral,
- gestion des crédits pour les frais de fourrières automobiles.
- les autorisations d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière
- les agréments des centres de sensibilisation à la sécurité routière

D) POUR L'ENSEMBLE DE LA DIRECTION

- correspondances courantes ne comportant pas de décision,
- notes et bordereaux de transmission,
- visa des pièces et documents à annexer à une décision préfectorale concernant les attributions de la direction.

ARTICLE 2 : Bureau de l'Immigration et de l'asile :

Délégation de signature permanente est donnée à M. Sébastien BEI, attaché principal, chef de bureau de l'Immigration et de l'asile, pour la signature des documents énumérés ci-après:

A)

- tous titres de circulation transfrontière,
- récépissés de demande et de renouvellement des titres de séjour,
- attestations de demandes d'asile,
- titres de séjour des étrangers,
- titres destinés aux étrangers mineurs,
- visas de régularisation, autorisations provisoires de séjour,
- les mémoires produits devant le juge des libertés et de la détention et la cour d'appel, ainsi que devant le juge administratif, dans le cas où le ressortissant étranger a fait l'objet d'un arrêté de placement en centre de rétention.

B)

- correspondances courantes ne comportant pas de décision,
- notes et bordereaux de transmission,
- visa des pièces et documents à annexer à une décision préfectorale concernant les attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BEI, délégation de signature est donnée à Mme Christelle REYNAUD-RACHED, attachée principale, adjointe au chef de bureau et chef du pôle circulation des étrangers, asile, admission exceptionnelle au séjour et contentieux.

Délégation de signature permanente est donnée à Mme Céline PARYS, secrétaire administratif, adjoint au chef du pôle séjour chargé de la validation, pour la signature des documents énumérés ci-après :

- récépissés de demande et de renouvellement des titres de séjour,
- titres de séjour des étrangers,
- titres destinés aux étrangers mineurs
- visas de régularisation, autorisations provisoires de séjour,
- correspondances courantes ne comportant pas de décisions,
- notes et bordereaux de transmission,
- visa des pièces et documents à annexer à une décision préfectorale concernant les attributions du bureau.

ARTICLE 3 : Service des relations avec les collectivités territoriales :

Délégation de signature permanente est donnée à Mme Marie-Christine STIMMESSE, attachée principale, chef du service des relations avec les collectivités territoriales, pour la signature des documents énumérés ci-après :

- états fiscaux 1259/1253 signés par les collectivités après le vote des taux de fiscalité directe locale,
- titres de perception émis suite aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants,
- bordereaux journaliers des mandatements émis,
- saisine de l'autorité environnementale en vue de l'obtention de son avis sur l'évaluation environnementale,
- correspondances courantes ne comportant pas de décision,
- notes et bordereaux de transmission,
- visa des pièces et documents à annexer à une décision préfectorale concernant les attributions de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine STIMMESSE, délégation de signature est donnée à M. Lucien VIAL, attaché principal, adjoint au chef de service des relations avec les collectivités territoriales.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Marie-Christine STIMMESSE et de M. Lucien VIAL, délégation de signature est donnée à :

- Mme Nelly KOEHREN, attachée principale, pour les affaires relevant des attributions du pôle « affaires générales et affaires foncières », et pour les affaires relevant du pôle « intercommunalité » ;
- Mme Catherine CHOISI, secrétaire administratif de classe supérieure, pour les affaires relevant des attributions du pôle « contrôle budgétaire et dotations de l'Etat ».

ARTICLE 4 : Bureau de la réglementation, des titres et des élections

Délégation de signature permanente est donnée à Mme Stéphanie ROCHE, attachée principale, chef de bureau de la réglementation, des titres et des élections, pour la signature des documents énumérés ci-après :

1 – Nationalité

- oppositions à sortie du territoire pour les mineurs,
- avis favorables relatifs aux demandes de naturalisation par décret ou par déclaration (à transmettre au ministre de l'Intérieur pour décision),
- procès-verbaux d'assimilation des candidats à l'acquisition de la nationalité française,

2 - Elections

- récépissés de dépôts de candidatures (provisoires et définitifs) aux élections politiques et professionnelles,
- ordonnancement et règlement des dépenses du BOP 1 du programme 232 « vie politique, culturelle et associative ».

3 - Sécurité

- cartes portant agrément des gardes particuliers,
- délivrer les attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser original ou duplicata pour l'ensemble des communes du département de Vaucluse.

4 - Compétence économique

- cartes professionnelles de conducteur de taxi, de conducteur de voiture de tourisme avec chauffeur, de conducteur de véhicules 2 et 3 roues,
- récépissés de revendeur d'objets mobiliers pour l'ensemble des communes du département

5- Réglementation funéraire

- arrêtés de transport de corps,
- dérogation aux délais d'inhumation et de crémation,
- arrêtés portant autorisation d'inhumation en terrain privé, pour l'ensemble des communes du département

6- Divers

- déclaration d'option pour le service national des jeunes franco-algériens et franco-tunisiens,
- attestations de visite médicale de conducteur de taxis, de voiture de petite remise, de VTC, d'ambulance et de transport de personnes à deux ou trois roues,
- déclarations d'hébergement collectif,
- cartes de quêtés sur la voie publique.

7 - Circulation routière

- réquisitions judiciaires de certificats d'immatriculation,
- échanges de permis étrangers : attestation de dépôt de permis de conduire et attestation de complétude ou incomplétude du dossier,
- décisions de refus d'échange de permis étranger en cas d'absence de réciprocité avec l'État de délivrance,
- réception des actes d'huissiers et actes judiciaires concernant les certificats d'immatriculation,

- récépissés de déclaration en vue de réaliser l'examen psychotechnique prévu dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à conduire,
- conventions d'habilitation SIV des professionnels de l'automobile et autres partenaires du SIV,
- conventions d'agrément SIV en vue de la perception des taxes et de la redevance dues sur les certificats d'immatriculation des véhicules à moteur,
- agrément EAD (éthylotest anti-démarrage),
- agrément des gardiens de fourrières et des installations de fourrières automobiles
- conventions tarifaires pour l'indemnisation des frais de fourrières,
- inscription, prorogation et radiation des gages sur véhicules,
- agrément des médecins chargés du contrôle médical des conducteurs en commissions médicales et en cabinet libéral,
- gestion des crédits pour les frais de fourrières automobiles.
- les autorisations d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière
- les agréments des centres de sensibilisation à la sécurité routière

8 - Autres

- correspondances courantes ne comportant pas de décision,
- notes et bordereaux de transmission,
- visa des pièces et documents à annexer à une décision préfectorale concernant les attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie ROCHE, cette délégation sera exercée par M. Alain BASQUIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef de bureau.

Délégation de signature permanente est donnée à Mme Maria GOMES, secrétaire administratif de classe supérieure, pour uniquement les récépissés de dépôts de candidatures (provisoires et définitifs) aux élections politiques et professionnelles et les décisions de refus d'échange de permis étranger en cas d'absence de réciprocité avec l'État de délivrance,

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARSAL, attaché principal d'administration de l'Etat, directeur de la Citoyenneté et de la Légalité, la délégation de signature qui lui est accordée pour l'ensemble des attributions de la direction sera exercée par Mme Marie-Christine STIMMESSE, attachée principale, adjointe du directeur de la citoyenneté et de la légalité, chef du service des relations avec les collectivités territoriales.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARSAL et de Mme Marie-Christine STIMMESSE, la délégation est donnée à l'attaché le plus ancien dans le grade le plus élevé qui sera présent parmi les attachés de la direction.

ARTICLE 7: L'arrêté du 17 septembre 2018 donnant délégation de signature à M. Denis MARSAL, directeur de la citoyenneté et de la légalité est abrogé.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, le directeur départemental des finances publiques de Vaucluse, le directeur de la Citoyenneté et de la Légalité, les chefs de bureau, les adjoints aux chefs de bureau et agents nominativement désignés par le présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Fait à Avignon, le - 3 JUIN 2019

Le préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'G' with a horizontal line underneath.

Bertrand GAUME



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE VAUCLUSE

Préfecture

Direction des moyens et des politiques publiques
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Affaire suivie par Sylvie Reynier
Téléphone : 04 88 17 83 17

ARRETE - 3 JUIN 2019

du

donnant délégation de signature à M. Olivier NOWAK,
directeur des moyens et des politiques publiques

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 82. 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 9 mai 2018 publié au Journal officiel du 10 mai 2018, portant nomination de M. Bertrand GAUME, en qualité de préfet de Vaucluse ;
- VU le décret du 25 septembre 2015 publié au Journal officiel du 27 septembre 2015, portant nomination de M. Thierry DEMARET en qualité de secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;

- Jo.

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur n° 18/0844/A du 14 août 2018 nommant M. Olivier NOWAK, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur des moyens et de la coordination des politiques publiques de la préfecture de Vaucluse, à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

VU l'avis du comité technique du 12 décembre 2016 sur le nouvel organigramme de la préfecture de Vaucluse ;

VU l'avis du comité technique du 29 juin 2017 sur le micro-organigramme se rapportant à la direction des moyens et des politiques publiques à la préfecture de Vaucluse ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à M. Olivier NOWAK, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des moyens et des politiques publiques, en ce qui concerne les documents et décisions énumérés ci-après :

A)

- documents liés à l'ordonnancement des dépenses de l'Etat ainsi que les pièces justificatives les accompagnant, délivrés sur les budgets des divers ministères ;
- documents des dossiers de recettes de l'Etat portant ordres de versement et ordres de reversement émis pour le compte des budgets des divers ministères ;
- certificats de service fait et certificats administratifs de paiement des acomptes ou des soldes des subventions de l'Etat ;
- décisions en qualité de Responsable d'Unité Opérationnel (RUO) pour les programmes 307, 333, 348, 723, 724, 216,
- décisions en tant que Responsable d'Unité Opérationnel (RUO) pour les programmes 112, 119, 122.

B)

- correspondances courantes ne comportant pas de décision,
- notes et bordereaux de transmission,
- copies certifiées conformes d'arrêtés,
- copies de pièces et documents divers,
- visa des pièces et documents à annexer à une décision préfectorale concernant les attributions de la direction,
- copies de pièces et documents divers concernant la gestion du personnel d'Etat des services de la préfecture, des sous-préfectures et des services rattachés.



ARTICLE 2 : Bureau du pilotage budgétaire, immobilier et logistique.

Délégation permanente de signature est donnée à Mme Christel GUILLOUX, attachée d'administration de l'Etat, chef de bureau du pilotage budgétaire, immobilier et logistique, pour la signature des documents ci-après :

- correspondances courantes ne comportant pas de décision,
- notes et bordereaux de transmission,
- copies certifiées conformes d'arrêtés,
- copies de pièces et documents à annexer à une décision préfectorale concernant les attributions du bureau,
- décisions en qualité de Responsable d'Unité Opérationnel (RUO) pour les programmes 307, 333, 348, 723, 724, 216.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle GUILLOUX, délégation est donnée à Mme Alexandra DIAS, attachée d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau du pilotage budgétaire, immobilier et logistique

ARTICLE 3 : Bureau des ressources humaines.

Délégation permanente de signature est donnée à Mme Sandrine TOMAS, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de bureau des ressources humaines et du service départemental d'action sociale, pour la signature des documents ci-après :

- correspondances courantes ne comportant pas de décision,
- notes et bordereaux de transmission,
- copies certifiées conformes d'arrêtés,
- copies de pièces et documents divers concernant la gestion du personnel d'Etat des services de la préfecture, des sous-préfectures et des services rattachés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine TOMAS, délégation est donnée à M. Luc CASTELLA, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau des ressources humaines.

ARTICLE 4 : Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Délégation permanente de signature est donnée à M. Laurent FRAYSSINET, attaché principal d'administration de l'État, chef du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, en ce qui concerne les documents et décisions énumérés ci-après :

- A) - constatations de service fait et les certificats administratifs de paiement des acomptes ou des soldes des subventions de l'État,
- décisions en tant que Responsable d'Unité Opérationnel (RUO) pour les programmes 112, 119, 122.

- B) - correspondances courantes ne comportant pas de décision,

12

- notes et bordereaux de transmission,
- copies certifiées conformes d'arrêtés,
- copies de pièces et documents divers,
- visa des pièces et documents à annexer à une décision préfectorale concernant les attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FRAYSSINET délégation est donnée à Mme Mathilde TARTANSON, attachée d'administration de l'État, adjoint au chef du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Laurent FRAYSSINET et de Mme Mathilde TARTANSON, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie PICAZO, attachée d'administration de l'Etat, pour les affaires relevant des attributions du pôle d'appui territorial.

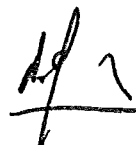
ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier NOWAK, directeur des moyens et des politiques publiques, la délégation de signature qui lui est accordée pour l'ensemble des attributions de la direction est donnée à l'attaché(e) de la direction des moyens et des politiques publiques le plus ancien dans le grade le plus élevé.

ARTICLE 6 : L'arrêté du 3 septembre 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier NOWAK, directeur des moyens et des politiques publiques est abrogé.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, le directeur des moyens et des politiques publiques, les chefs de bureau, le chef de service et les adjoints sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Fait à Avignon, le - 3 JUIN 2019

Le préfet,



Bertrand GAUME

CERTIFIE CONFORME

*

*

*

Avignon, le 03 juin 2019

**Pour le préfet,
et par délégation
Le secrétaire général**



Thierry DEMARET